



CIRCULAIRE

2018 - 028

Du 31 mai 2018

OBJET : projet de loi d'orientation des mobilités

Cher(e) Président(e), cher(e) collègue,

La FNAT et les autres organisations professionnelles ont été reçues hier au ministère des transports dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités.

Les débats ont essentiellement porté sur la mobilité dans les zones rurales, les organisations professionnelles rejetant à l'unanimité la proposition du Gouvernement d'autoriser le transport à titre onéreux par des particuliers.

Nous avons remonté les solutions déjà existantes sur les territoires et demandé un état des lieux département par département.

Nous avons insisté sur l'importance que la Commission locale des transports publics particuliers de personnes intervienne dans la prise de décision et, si de nouveaux services devaient être créés, nous souhaitons qu'ils se limitent à un rabattement vers le transport en commun le plus proche.

Dans l'immédiat, par précaution, nous avons demandé la communication des autres articles du projet de loi sur les mobilités et réclamé la parution des derniers décrets d'application de la loi Grandguillaume.

Sur la méthode de travail, la discussion se poursuit et une prochaine réunion est programmée le 7 juin. L'Open Data devrait être à l'ordre du jour.

Cordialement,

Le Président,

Michel GOUGEON